



QuelleEnergie.fr

Conseiller en économies d'énergie

CRÉDIT D'IMPÔT DÉVELOPPEMENT DURABLE 2011



Tout savoir sur le Crédit d'Impôt 2011

Le livre blanc Crédit d'Impôt Développement Durable 2011 présente tout ce que vous devez savoir sur cette aide de l'Etat en faveur des travaux d'économie d'énergie dans l'habitat. Les experts de QuelleEnergie.fr ont compilé pour vous les nouveautés apportées par la loi rectificative de finance du 29 décembre 2010 ainsi que les explications nécessaires pour éviter les pièges et profiter pleinement de cette subvention dans les meilleures conditions.

Pour chacune des solutions d'économies d'énergie présentées, vous découvrirez le montant potentiel du Crédit d'Impôt, un rappel des principes de fonctionnement, un focus sur les mécanismes complexes du dispositif et des informations sur Quelle Energie.

Bonne lecture !

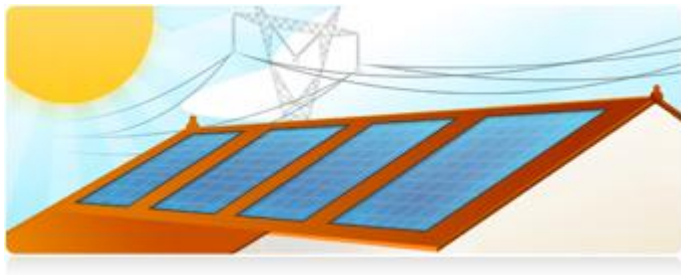
A propos de Quelle Energie

QuelleEnergie.fr est le premier service Internet de conseil en économies d'énergie pour les particuliers. Notre mission est d'aider les propriétaires de maison à comprendre, dans leur contexte individuel, quels sont les travaux d'économies d'énergie adaptés (Isolation, Panneaux solaires, Chauffage par énergies renouvelables...), puis à trouver des professionnels qualifiés pour les réaliser.

Le conseil est fourni grâce à un logiciel en ligne de diagnostic énergétique développé par notre équipe d'ingénieurs. Il est disponible gratuitement pour les internautes, et financé par la vente de leads à un réseau de professionnels-partenaires. Ce service a été plébiscité par la presse (La Tribune, BFM Radio, Maison Magazine, Côté Chauffage, Techcrunch FR...) et par l'ADEME, organisme public référent sur les questions d'économies d'énergie.

Quelle Energie c'est aujourd'hui près de 100.000 visiteurs/mois, un réseau de 250 professionnels-partenaires et plus 100.000 propriétaires de maison conseillés.

Les informations contenues dans ce document sont purement indicatives et ne sauraient engager une quelconque responsabilité de Quelle Energie. La consultation du document ne peut en aucun cas se substituer à la lecture des textes de lois relatifs à ce dispositif fiscal, et en particulier l'article 200 quater du Code Général des Impôts.



Produire de l'électricité grâce à l'énergie solaire

Grâce à des matériaux dits "**semi-conducteurs**", les Panneaux Solaires Photovoltaïques **produisent de l'électricité** lorsqu'ils sont éclairés par le **soleil**. Le courant continu ainsi produit est transformé en courant alternatif par un **onduleur**, pour la **revente au réseau** ou pour une consommation directe.

? Qu'est-ce que le Crédit d'Impôt ?

Le crédit d'impôt développement durable (CIDD) est une **aide** apportée par l'Etat aux particuliers effectuant des **travaux d'économies d'énergie** dans leur **résidence principale**. Il ne s'agit pas d'une déduction fiscale mais plutôt d'une prime offerte après la réalisation de certains travaux.

Le crédit d'impôt est calculé en fonction d'un **montant plafonné de dépenses** auquel s'applique un **taux** défini pour chaque solution d'économies d'énergie. Une fois utilisé, le propriétaire devra attendre **entre 4 et 5 ans** pour pouvoir en profiter de nouveau.

Pourquoi économiser de l'énergie ?

La France consomme tous les ans un peu moins de **500 TWh d'énergie**, dont environ **20 %** sont directement consommés par les **particuliers**. L'énergie provient des produits **pétroliers**, du **charbon**, du **gaz naturel**, et des **centrales nucléaires**. A l'exception de cette dernière source, tous sont fortement émetteurs de CO₂ et d'autres **Gaz à Effet de Serre**.

Ainsi, **économiser l'énergie** c'est avant tout lutter contre le réchauffement climatique en diminuant l'exploitation des énergies fossiles.

25 %

du matériel

soit un montant moyen de :

- **3.750€ pour un couple**
- **2.000€ pour un célibataire**

Quels changements par rapport à 2010 ?

Le montant du Crédit d'Impôt a été revu en fin d'année dernière, passant de 50% à 25% à partir du 29 septembre 2010. Contrairement aux inquiétudes de certains professionnels, la loi de finances rectificative pour 2011 n'a pas modifié ce taux déjà bien diminué.

Bon à savoir

Le tarif d'achat de l'électricité produite par les Panneaux Solaires Photovoltaïques est toujours de 0,58€ / kWh pour les installations des particuliers dont la puissance ne dépasse pas 3 kWc.

Pour aller plus loin

[5 questions à se poser pour choisir un devis](#)

[5 idées reçues sur les Panneaux Solaires Photovoltaïques](#)



Produire son eau chaude grâce à l'énergie solaire

Les **rayons solaires** chauffent un **fluide caloporteur** qui transmet sa chaleur à l'eau contenue dans un ballon destiné à alimenter les **équipements sanitaires** de votre habitation. Lorsque la capacité de production est insuffisante, une **résistance électrique** se déclenche et permet d'assurer la continuité d'approvisionnement en eau chaude.

? A qui s'adresse le Crédit d'Impôt ?

Le crédit d'impôt développement durable s'adresse à tous les **contribuables** domiciliés en France. On entend par là les personnes ayant leur **domicile principal** en France, celles qui y exercent une activité professionnelle, celles qui ont en France le centre de leurs intérêts économiques et les agents de l'état à l'étranger qui payent leurs impôts en France.

Ils peuvent être **propriétaires, locataires** ou **occupants à titre gratuit**, mais le logement doit être leur habitation principale. La plupart des **propriétaires-bailleurs** peut également en bénéficier.

QuelleEnergie.fr

QuelleEnergie.fr est un site de **conseil en économies d'énergie** totalement **indépendant**. Il propose de réaliser un **bilan thermique** en ligne pour les propriétaires de maison. Ce service est entièrement **gratuit** et **personnalisé** : il permet d'avoir une idée précise des **économies réalisables** en fonction des travaux d'économies d'énergie proposés.

L'internaute a ensuite la possibilité de demander un **devis gratuit** qu'un professionnel certifié viendra réaliser chez lui pour concrétiser ses **projets de travaux**.

50 %

du matériel

soit un montant moyen de :

- 1.000€ pour un couple
- 1.000€ pour un célibataire

Quels changements par rapport à 2010 ?

La loi de finance rectificative du 29 décembre 2010 n'a pas changé le taux du Crédit d'Impôt, malgré les craintes des observateurs fin 2010 quant à une hypothétique baisse de 10%.

Bon à savoir

Le chauffe-eau solaire permet de fournir entre 50 et 90% des besoins en eau chaude sanitaire d'un foyer. Voilà pourquoi un ballon électrique est nécessaire en appoint.

Pour aller plus loin

[5 questions à se poser pour choisir un devis](#)

[5 idées reçues sur le Chauffe-eau Solaire Individuel](#)



Chauffer l'eau grâce à l'air ambiant

Le Chauffe-eau Thermodynamique **extraie la chaleur** de la pièce où il est stocké afin d'alimenter en eau chaude la **douche** et les **robinets** de votre habitation. Il doit être installé dans un espace **non chauffé** et **non-habité** de **10m² minimum** pour pouvoir fonctionner correctement.

? Quel est le montant maximal éligible ?

Ce montant de travaux à présenter aux Impôts dépend de la situation civile du demandeur. Une personne **célibataire, veuve** ou **divorcée** aura un montant maximal éligible de **8.000 €**, alors qu'un **couple soumis à imposition commune** bénéficiera de **16.000 €**. Il existe une majoration de **400 €** par personne à charge. Cette somme est divisée par deux lorsqu'il s'agit d'un enfant en garde alternée.

Pour un logement en location, le montant des dépenses pour le propriétaire-bailleur ne peut dépasser **8.000 €** et ne peut concerner plus de trois logements différents par foyer fiscal.

Le principe d'une étude thermique

Les pertes de chaleur de votre maison s'expliquent facilement grâce aux lois de la **thermodynamique**, mais ce sont également ces lois qui permettent de déterminer les moyens les plus adéquats pour **lutter contre les déperditions énergétiques**.

Une **étude thermique** offre l'occasion de savoir quels sont les points faibles de votre habitation, et d'en déduire les meilleurs moyens pour les combattre.

40 %

du matériel

soit un montant moyen de :

- 880€ pour un couple
- 880€ pour un célibataire

Quels changements par rapport à 2010 ?

La loi de finance rectificative du 29 décembre 2010 n'a pas changé le taux du Crédit d'Impôt, malgré les craintes des observateurs fin 2010 quant à une hypothétique baisse de 10%.

Bon à savoir

Cet équipement permet d'économiser jusqu'à 70% de votre facture d'eau chaude sanitaire, grâce à la chaleur non-utilisée de votre habitation.

Pour aller plus loin

[L'influence du style de vie sur la facture énergétique](#)



Produire de la chaleur grâce à l'air

Prendre la chaleur à l'extérieur et l'injecter dans la maison est possible grâce à la Pompe à Chaleur Air-Air qui souffle de l'**air chaud en hiver** et **froid en été** grâce à son **ventilo-convecteur**. Tout ceci sans nécessairement disposer d'un **circuit de chauffage central** et de **radiateurs**.

? Quelles sont les conditions sur le matériel ?

Les différents équipements possèdent tous des conditions particulières d'obtention du crédit d'impôt. Le chauffe-eau solaire nécessite la certification **Solar Keymark** ou **CSTBat**. Cette dernière est également nécessaire pour les panneaux solaires photovoltaïques (**EN 61215** ou **NF EN 61646**). Les chaudières à granulés de bois doivent émettre moins de 0,6% de CO₂ et avoir un rendement d'au moins 80% (**NF EN 303-5** et **EN 12809**). Les pompes à chaleur doivent avoir un **Coefficient Optimal de Performance (COP)** supérieur ou égal à 3,4 (2,2 pour le chauffe-eau thermodynamique) et une température spécifique à chaque modèle. L'isolation doit répondre à des **critères thermiques**.

Le simulateur Quelle Energie

Il s'agit du cœur du service QuelleEnergie.fr. En se basant sur la **méthode 3CL** de l'ADEME et en vous demandant des informations sur votre maison et votre type de chauffage, il permet de modéliser vos **dépenses énergétiques** actuelles.

Cette étude permet ensuite de réaliser une **estimation des économies** potentielles via une sélection de **solutions d'économies d'énergie** adaptées à votre habitation.

Pas de Crédit d'Impôt pour cet appareil

Quels changements par rapport à 2010 ?

La loi de finance rectificative du 29 décembre 2010 n'y a rien changé : depuis 2009, la Pompe à Chaleur Air-Air ne bénéficie plus d'aucun crédit d'impôt.

Bon à savoir

La pompe à chaleur air-air ne fonctionne que jusqu'à une température de -3°C. En dessous, la pompe à chaleur n'arrive plus à capter les calories de l'air extérieur.

Pour aller plus loin

[Les solutions d'économie d'énergie et la baisse des températures](#)



Chauffer sa maison grâce à l'air extérieur

La Pompe à Chaleur Air-Eau permet de chauffer sa maison à partir de **l'air extérieur**. Grâce à un **fluide caloporteur**, la pompe extrait la chaleur et l'injecte dans le **circuit de chauffage central** où elle peut être restituée par des **radiateurs** ou un **plancher chauffant**.

? Quelles sont les conditions sur les installateurs ?

Pour être éligible au crédit d'impôt, l'installation doit impérativement **être réalisée par un professionnel**. Si ce n'est pas le cas, vous ne pourrez pas bénéficier du crédit d'impôt développement durable.

Dans le cas d'un logement neuf, le vendeur ou le fournisseur devra obligatoirement vous fournir une **facture** ou une **attestation** portant sur la réalisation des travaux éligibles.

Le service client Quelle Energie

Si le simulateur est au cœur du site, le service client en est la force vive : des conseillers experts en économies d'énergie **vous écoutent, répondent à vos questions** et valident avec vous les points-clé de votre projet.

C'est le service client qui vous proposera d'être **mis gratuitement en relation** avec des partenaires-installateurs certifiés afin d'obtenir un **devis gratuit** chez vous.

25 %

du matériel

soit un montant moyen de :

- 2.750€ pour un couple
- 2.000€ pour un célibataire

Quels changements par rapport à 2010 ?

La loi de finance rectificative du 29 décembre 2010 n'a pas changé le taux du Crédit d'Impôt, malgré les craintes des observateurs fin 2010 quant à une hypothétique baisse de 10%.

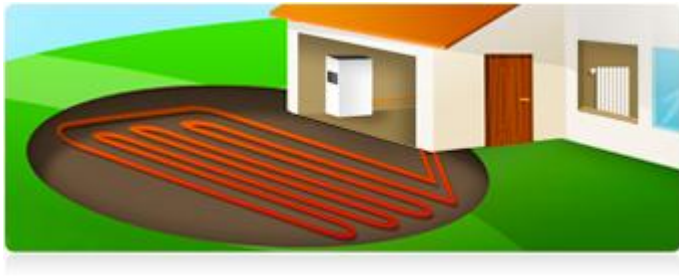
Bon à savoir

La pompe à chaleur air-eau ne fonctionne que jusqu'à une température de -7°C. En-dessous, la pompe à chaleur n'arrive plus à capter les calories de l'air extérieur.

Pour aller plus loin

[5 questions à se poser pour choisir un devis](#)

[5 idées reçues sur la Pompe à Chaleur Air-Eau](#)



Utiliser la chaleur de la Terre

Un réseau de **captage vertical** ou **horizontal** permet de puiser la chaleur de la Terre et l'amène dans la maison où elle se diffuse par des **radiateurs** ou un **plancher chauffant**. Le captage horizontal nécessite une surface **deux fois plus grande** que celle à chauffer alors qu'un forage vertical requiert moins de surface mais demande une **autorisation** de la mairie.

? Qu'est-ce que le « Fait Générateur » ?

Le fait générateur est la **date officielle** à partir de laquelle le crédit d'impôt est considéré comme étant utilisé. Cela sert à savoir quand il sera renouvelé.

Pour les équipements installés dans un logement déjà achevé, il s'agit de la **date du paiement** de la dépense par le contribuable. Dans le cas d'un équipement installé dans un logement acquis neuf, le fait générateur est la **date d'acquisition** du logement, même si les travaux ont été effectués a posteriori. Enfin, si les solutions d'économies d'énergie ont été installées dans un logement en construction ou récemment terminé, le fait générateur est la **date d'achèvement du logement**.

Le Guide des Economies d'Énergie

Il s'agit d'un espace de référence regroupant toutes les **informations essentielles** nécessaires pour comprendre le fonctionnement des solutions d'économies d'énergie, mais aussi leurs **avantages financiers** et leur **intérêt écologique**.

Les différentes possibilités de travaux sont évoquées pour que vous puissiez choisir en toute connaissance de cause **la solution la plus adaptée à votre habitation**.

25 %

du matériel

et

40 %

sur la pose de
l'échangeur
thermique

soit un montant moyen de :

- 6.400€ pour un couple
- 3.200€ pour un célibataire

Quels changements par rapport à 2010 ?

Le crédit d'impôt de la PAC géothermique comporte deux parties distinctes : la pompe à chaleur en elle-même, qui a subi une baisse du crédit d'impôt en passant de 40 à 25% d'éligibilité, et la pose de l'échangeur thermique, qui reste à 40%.

Bon à savoir

La pompe à chaleur géothermique ne peut pas être installée sur tous les types de terrains. En effet, la cristallisation de certains minéraux peut rendre le réseau de captage moins efficace.

Pour aller plus loin

[🔗 Démarches administratives pour l'installation d'une Pompe à Chaleur Géothermique](#)



Améliorer l'efficacité du chauffage à gaz

La Chaudière Gaz à Condensation permet de mieux tirer parti de la **combustion** du gaz de ville. Grâce au **retraitement des gaz d'échappement** par condensation, cette chaudière haute performance récupère **15% d'énergie** en plus par rapport à une chaudière classique.

? Quels événements peuvent modifier le crédit d'impôt ?

Le crédit d'impôt s'adapte aux changements de la vie. Ainsi, en cas de **changement d'état civil** (mariage, divorce, décès...), il est automatiquement recalculé et restauré en se basant sur la nouvelle situation.

Il en va de même en cas de **déménagement**, et ce même si l'ancien occupant a utilisé son crédit d'impôt pour améliorer l'efficacité énergétique du logement.

Le réseau de partenaires-installateurs Quelle Energie

Quelle Energie dispose d'un réseau de **partenaires-installateurs** sur **toute la France** métropolitaine. Ces professionnels disposent tous de certifications attestant de leur **professionnalisme** et de la **qualité de leurs prestations**.

Ces critères de sélection sont autant de **gages de sérieux** pour les particuliers, et représentent un aspect essentiel de la relation que Quelle Energie permet d'instaurer entre les internautes et les installateurs de solutions d'économie d'énergie.

15 %

du matériel

soit un montant moyen de :

- 555€ pour un couple
- 555€ pour un célibataire

Quels changements par rapport à 2010 ?

La loi de finance rectificative du 29 décembre 2010 n'a pas changé le taux du Crédit d'Impôt, malgré les craintes des observateurs fin 2010 quant à une hypothétique baisse de 10%.

Bon à savoir

La température des vapeurs d'échappement de la chaudière à condensation sont à 50°C au lieu de 200°C pour une chaudière traditionnelle, ce qui est un avantage pour la planète.

Pour aller plus loin

[5 questions à se poser pour choisir un devis](#)

[5 idées reçues sur la Chaudière Gaz à Condensation](#)



Se chauffer au naturel

Le bois est le combustible le plus **naturel** qui soit, et aussi le **moins cher**. La Chaudière à Granulés de Bois fonctionne grâce à du bois **compacté** stocké dans un **silo**. Elle est alimentée par une **vis sans fin** pour assurer la continuité de l'approvisionnement.

? Au bout de combien de temps se reconstitue le crédit d'impôt ?

Le crédit d'impôt est restauré au **1^{er} janvier suivant 4 années complètes à partir de la date du fait générateur**.

Ainsi, un crédit d'impôt utilisé pour une dépense éligible payée le 15 décembre 2010 dans une maison n'étant pas neuve ni acquise récemment sera restauré le 1^{er} janvier 2014. Si la dépense avait été payée le 15 janvier 2011, le crédit d'impôt aurait été restauré au 1^{er} janvier 2015.

Annuaire des Aides et Subventions

Quelle Energie a compilé les informations concernant les **aides et les subventions** accordées aux particuliers désireux de réaliser des travaux d'économie d'énergie.

Qu'elles soient octroyées par la **ville**, le **département** ou la **région**, les aides sont classées par équipement et indiquent le montant, les conditions d'obtention, les justificatifs nécessaires et les coordonnées du donateur.

25 %

du matériel
(premier achat)

ou

40%

du matériel
(remplacement)

soit un montant moyen de :

- 1.700€ ou 2.720€ pour un couple
- 1.700€ ou 2.720€ pour un célibataire

Quels changements par rapport à 2010 ?

La loi de finance rectificative du 29 décembre 2010 n'a pas changé le taux du Crédit d'Impôt.

Bon à savoir

Certains labels garantissent que pour chaque arbre coupé et transformé en bois de chauffe, 1 arbre sera replanté afin d'assurer la neutralité du bilan carbone de l'opération.

Pour aller plus loin

[5 questions à se poser pour choisir un devis](#)

[5 idées reçues sur la Chaudière à Granulés de Bois](#)



Empêcher les pertes de chaleur par le toit

L'Isolation des Combles protège votre habitation des **pertes de chaleur** « par le haut » qui se font de façon naturelle. En effet, **la chaleur monte** et finit par s'échapper par le toit si les combles ne parviennent pas à la retenir. Que ce soit grâce à de la **laine de mouton**, des panneaux de **mousse isolante** ou du **chanvre** en vrac, l'isolation est essentielle pour passer l'hiver au chaud.

? Quels sont les justificatifs à fournir ?

Toute demande de crédit d'impôt doit être accompagnée de l'**adresse de réalisation des travaux**, de leur **nature**, de la **désignation** et du **prix unitaire des équipements éligibles**, mais aussi de la **date du paiement** (acomptes compris).

Pour les logements neufs, une **attestation** fournie par le vendeur du logement comportant le nom, adresses du vendeur et de l'acquéreur est également à prévoir pour bénéficier du crédit d'impôt développement durable.

Des réponses à toutes vos questions

La [Foire Aux Questions](#) permet de trouver une réponse à toutes les questions que vous vous posez concernant la **fiscalité**, le fonctionnement des **équipements**, l'aspect **juridique** et **technique** ou certains cas particuliers traités nulle part ailleurs.

Les internautes ont même la possibilité de **poser leurs propres questions** auxquelles répondront les experts de Quelle Energie.

25 %

du matériel et de la main d'œuvre

soit un montant moyen de :

- **1.500€ pour un couple**
- **1.500€ pour un célibataire**

Quels changements par rapport à 2010 ?

La loi de finance rectificative du 29 décembre 2010 n'a pas changé le taux du Crédit d'Impôt, malgré les craintes des observateurs fin 2010 quant à une hypothétique baisse de 10%.

Bon à savoir

Il existe une grande variété d'isolants pour les combles. Les isolants naturels se sont démocratisés et demeurent très efficaces : n'hésitez pas à en parler aux installateurs.

Pour aller plus loin

[5 questions à se poser pour choisir un devis](#)

[5 idées reçues sur l'isolation](#)



Limiter la baisse de température

Le sol est un point de contact avec l'extérieur et nécessite donc une **protection** adéquate pour prévenir les **pertes de chaleur**. Un revêtement adapté permet de séparer votre habitation de ce qui se trouve en dessous, qu'il s'agisse d'un **vide sanitaire**, d'une **cave** ou d'un **terre-plein**.

Le crédit d'impôt est-il cumulable avec d'autres aides ?

Le crédit d'impôt développement durable est cumulable avec les **aides communales, départementales et régionales**, sauf exceptions. De plus, les aides de l'**ANAH** peuvent s'y ajouter si vous êtes éligible.

Depuis le 1^{er} janvier 2011, le crédit d'impôt développement durable n'est plus cumulable avec l'**éco-prêt à taux zéro**.

Le magazine Quelle Energie

Quelle Energie c'est aussi un **service d'information** ne concernant pas seulement l'actualité des économies d'énergie, mais aussi tout ce qui touche au **développement durable** et aux **énergies nouvelles et renouvelables**.

Cela passe par le magazine Quelle Energie qui, depuis plus de 2 ans, prend position sur l'**environnement** et les **énergies alternatives**.

25 %

du matériel et de la main d'œuvre

soit un montant moyen de :

- **1.500€ pour un couple**
- **1.500€ pour un célibataire**


Quels changements par rapport à 2010 ?

La loi de finance rectificative du 29 décembre 2010 n'a pas changé le taux du Crédit d'Impôt, malgré les craintes des observateurs fin 2010 quant à une hypothétique baisse de 10%.

Bon à savoir

Les pertes de chaleur par le sol représentent jusqu'à 15% des déperditions énergétiques totales. Ainsi, surélever la maison est une bonne chose dans le cadre d'une construction neuve.

Pour aller plus loin

 [5 questions à se poser pour choisir un devis](#)

 [5 idées reçues sur l'isolation](#)



Isolation phonique et thermique

Les fenêtres illuminent l'intérieur d'une maison mais ne doivent pas compromettre son isolation. Le **Double** et le **Triple Vitrage** emprisonnent des **gaz isolants** entre les vitres afin de préserver votre habitation des pertes de chaleur. Que ce soit de l'**air**, de l'**argon** ou du **krypton**, ces gaz ne vous empêcheront pas de bénéficier d'une lumière naturelle même en hiver.

? Qui valide le montant du crédit d'impôt accordé ?

Le calcul se fait au moment de votre **déclaration d'impôt** et la somme est débloquée au plus tôt, mais le montant n'est validé qu'**après examen** de votre dossier par le **service des impôts**.

Ainsi, en cas de demande non conforme, vous pouvez être **mis en demeure** de rendre les sommes perçues. D'où l'importance de ne pas se tromper !

Quelle Energie sur les réseaux sociaux

Au-delà du site internet QuelleEnergie.fr, vous avez la possibilité de retrouver les **conseils de nos experts en économie d'énergie** sur Facebook et sur Twitter.

N'hésitez pas à nous suivre pour bénéficier de toujours plus d'informations et d'astuces pour **réduire vos factures énergétiques** !

15 %

du matériel

soit un montant moyen de :

- 450€ pour un couple
- 450€ pour un célibataire

Quels changements par rapport à 2010 ?

La loi de finance rectificative du 29 décembre 2010 n'a pas changé le taux du Crédit d'Impôt, malgré les craintes des observateurs fin 2010 quant à une hypothétique baisse de 10%.

Bon à savoir

Le triple vitrage n'est pas forcément adapté à des maisons exposées au sud car il est tellement performant qu'il empêche même la chaleur du soleil d'entrer dans votre maison.

Pour aller plus loin

[Comment bien choisir ses fenêtres ?](#)

[L'aération de la maison](#)